

# PDIE

PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES  
DE LYON 7<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT



Juillet 2009



## PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES DE LYON 7<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT : PRÉSENTATION

Responsable d'entreprise, la problématique des déplacements domicile-travail de vos collaborateurs revêt une grande importance. Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7<sup>e</sup> Arrondissement (PDIE) a pour objectif de limiter l'usage de la voiture dans les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail, en proposant des solutions alternatives de transport.

### **Participation obligatoire de l'employeur aux frais de transports des salariés :**

L'indemnisation des frais de transports publics des salariés entre le domicile et le lieu de travail est obligatoire pour tous les employeurs (art. 20 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009). Les frais d'abonnement aux transports collectifs ou aux services publics de location de vélos, souscrit par les salariés pour leurs déplacements entre le domicile et le lieu de travail, sont pris en charge à hauteur de 50 % par l'employeur.

### **En pratique, le PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> permet :**

- aux salariés des entreprises de l'arrondissement de bénéficier d'un abonnement de transports en commun à un tarif préférentiel : 46 % du montant de l'abonnement (au lieu de 50 %)
- de promouvoir l'usage des modes de déplacements alternatifs dans les entreprises : autopartage, covoiturage, Vélo'v, transports ferroviaires...

### **Intérêt du PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> :**

- développer la performance des entreprises et l'attractivité économique du territoire
- optimiser les conditions de déplacements des salariés : réduction des temps de trajet, du stress et du risque routier
- réduire significativement les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules et limiter la pollution sonore
- permettre aux salariés des petites entreprises d'avoir accès aux mêmes outils que les grandes entreprises
- faciliter l'accessibilité de l'arrondissement pour les usagers

## INFORMATIONS PRATIQUES

Le PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> donne droit à un abonnement TCL City Pass 50%. City Pass est un abonnement permanent dont le règlement s'effectue par prélèvement automatique : vous n'avez aucun rechargement à effectuer en cours d'année. L'abonnement City Pass donne accès à l'intégralité du réseau de Transports en Commun Lyonnais. Il permet également d'utiliser gratuitement les Parcs Relais TCL de l'agglomération et les Vélo'v (première heure gratuite).

### **Tarifs :**

Montant de l'abonnement : 46,20 €

- participation SYTRAL : 4 € (en déduction directe du montant de l'abonnement)
- coût pour l'entreprise : 21,10 € par mois, par salarié
- coût pour le salarié : 21,10 € par mois

Le PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> permet à l'employeur et au salarié d'économiser 2 € par abonnement mensuel : avec une simple application de la législation en vigueur, le montant de l'abonnement serait de 23,10 € par mois.

La participation entreprise de 21,10 € TTC est taxée à 5,5 % soit un coût réel pour votre entreprise de 20 € par salarié. Le mois d'août est gratuit, de plus, il n'y a pas de charges patronales à supporter. Les frais de fonctionnement et de gestion du dispositif sont à la seule charge de l'ADC7.

## POUR QUI ?

**Le PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> s'adresse à la fois :**

- aux commerçants
- aux artisans
- aux professions libérales
- aux entreprises

La seule condition d'accès au dispositif est d'être implanté dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

**Depuis le lancement du PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> en novembre 2007, plus de 100 salariés ont intégré le dispositif, issus de 22 entreprises de tous types :** fleuriste, librairie, boulangerie, pharmacie, institut médical et de recherche, bureau d'étude...

## PANEL DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX DU 7<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**Covoiturage :** site internet de covoiturage à destination des salariés du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, afin de proposer une solution alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Initiative mise en place par le Grand Lyon.  
[www.covoiturage-lyon7.fr](http://www.covoiturage-lyon7.fr)

**Transports en Commun Lyonnais :** bus, métro, tramway.  
Allo TCL / T. 08 20 42 70 00 (0,12€/min) – [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)

**Vélo'v :** service de locations de vélos simple et pratique  
T. 08 00 08 35 68 – [www.velov.grandlyon.com](http://www.velov.grandlyon.com)

**Vélogik :** offre destinée aux entreprises et collectivités de toutes tailles souhaitant se doter d'une flotte de vélos classiques ou à assistance électrique  
[www.velogik.com](http://www.velogik.com)

**Vélonaute :** mise à disposition d'une flotte de vélos à assistance électrique (VAE), à destination des entreprises et collectivités  
T. 04 37 48 89 17 - [www.velonaute.com](http://www.velonaute.com)

**Les Coursiers Verts :** livraisons vertes, rapides et soignées à vélo. Les Coursiers Verts sont membres du club d'entreprises "1 % pour la planète"  
T. 04 77 49 18 23 - [www.les-coursiers-verts.fr](http://www.les-coursiers-verts.fr)

**Becycle :** service de livraison à vélos et triporteurs de plis et colis  
Envoi en nombre, tournées journalières, ramasse / dépose courrier  
T. 04 72 71 74 41 - [www.becycle.com](http://www.becycle.com)

**Autolib' :** service d'autopartage adapté aux déplacements professionnels  
Lyon Parc Auto / T. 04 72 41 65 25 - [www.autolib.fr](http://www.autolib.fr)

**Réseau ferroviaire :** ouverture de la halte ferroviaire Jean Macé, adaptée aux déplacements des voyageurs depuis les zones périurbaines vers les quartiers centraux de Lyon (fin 2009)  
Allo TER / T. 08 91 67 68 00 (0,22€/min) - [www.ter-sncf.com/rhone\\_alpes](http://www.ter-sncf.com/rhone_alpes)

## POUR ALLER PLUS LOIN

Vous souhaitez faire participer votre entreprise à cette démarche innovante, contactez-nous !

**Association de Développement du Commerce de Lyon 7e**  
Palais de la Mutualité, 1 place Antonin Jutard 69003 Lyon  
T. 04 72 73 11 76 - F. 09 50 03 28 54 - Email : [adc7@free.fr](mailto:adc7@free.fr)  
[www.lyoncommerce.com](http://www.lyoncommerce.com)



Le Centre Ophtalmologique Louis Paufigue a été immédiatement séduit par le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7<sup>e</sup>. Grâce à ce dispositif, les employés participent à une action citoyenne, Lyon plus propre. Utiliser régulièrement les transports en commun, c'est aussi synonyme de partage, de rencontres : on redécouvre la ville et ses habitants. Cela constitue également un avantage financier non négligeable pour l'employé, dont l'abonnement TCL ne coûte plus que moitié prix, l'entreprise et le SYTRAL se partageant le reste. Enfin, l'entreprise récupère ainsi des places de stationnement sur son site (ou dans le cas des entreprises sans parc privé, cela permet de libérer des places de stationnement de ville qui sont très recherchées dans l'arrondissement). En résumé, le PDIE de Lyon 7<sup>e</sup> est un acquis social, permettant de voyager en semaine mais aussi le week-end et les jours fériés à moindre coût tout en prenant soin de l'environnement. Il est réellement urgent et important d'adapter nos comportements pour le bien-être de notre ville et de notre planète. ”

**Isabelle Robin, directrice du Centre d'Ophtalmologie Louis Paufigue**

304 rue Garibaldi 69007 Lyon / T. 04 78 58 20 20



Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7<sup>e</sup> représente un atout à la fois pour l'employeur et pour l'employé. Pour mon commerce, cela permet d'être aussi attractif qu'une grande société, ce qui m'a d'ailleurs permis de créer la différence lors de ma dernière embauche. En offrant cet avantage en nature à mes salariés, je participe à la hausse de leur pouvoir d'achat. Outre les économies de transport réalisées, cela permet à l'employé de s'épargner des contraintes liées à la circulation et au parking. En résulte une diminution du stress et par conséquent une amélioration de la performance. Il s'agit donc d'un véritable dispositif de développement durable, dont l'impact est économique, écologique et social. ”

**Didier Holl, franchisé du réseau Optic 2000**

214 rue Marcel Mérieux 69007 Lyon / T. 04 72 73 11 89

---

**Le Plan de Déplacements Inter-Entreprises de Lyon 7<sup>e</sup> a été distingué au niveau national, régional, et européen :**

- lauréat de l'opération "Trésors du Développement Durable" organisée par la Région Rhône-Alpes
- 2<sup>e</sup> place du Prix Européen de la Mobilité à l'occasion de la conférence ECOMM 2009
- obtention d'un Trophée Commerce Mag'
- finaliste des Prix Initiatives Région de la Banque Populaire



**GRANDLYON** Rhône-Alpes Région

